

Le Bulletin municipal



Avril 2018

Les actualités à Portneuf-sur-Mer

Appel à tous

Construction de pontons

Ouvriers recherchés

La Municipalité est à la recherche de personnes habilitées à construire quelques pontons flottants pour sa marina dans les prochaines semaines.



Les intéressés peuvent nous contacter au 418 238-2642 de même que par courriel à infos@portneuf-sur-mer.ca

Programme Réno-Région

Aide financière pour rénovation domiciliaire

Le printemps est arrivé et les citoyens de La Haute-Côte-Nord commencent à s'informer au sujet des programmes de rénovation domiciliaire. Les formulaires que vous devez remplir et transmettre à la MRC, ainsi que le dépliant explicatif du programme RénoRégion (ces documents sont également disponibles sur la [page d'accueil du site web de la MRC](#)) sont disponibles au bureau municipal.

Le programme RénoRégion accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures que présente leur résidence.

Le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée à la MRC pour la période 2018-2019 n'est toujours pas connu. Toutefois, le responsable du programme accepte les demandes tout au long de l'année. Pour toute demande d'information à ce sujet,

les citoyens sont invités à communiquer avec monsieur Pascal Tremblay au 418 233-2102 ou 1 866 228-0223, poste 220.

À venir

Séance du Conseil :
11 avril

Soirée hommage aux bénévoles :
14 avril

Tournoi de quilles Michel Duchêne :
20, 21 et 22 avril

Souper fruits de mer de la Fabrique :
21 avril

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
Programme
RÉNORÉGION



Séance du Conseil en bref... mars 2018

Un nouveau promoteur aux quais de la Marina de Portneuf-sur-Mer

Otis Aventures Inc. fera son entrée progressive sur les pontons de la Marina de Portneuf-sur-Mer dès le printemps 2018. Le conseil municipal a accepté d'investir dans ses infrastructures aquatiques pour faciliter l'accueil de l'entreprise ayant son bureau d'affaires à Tadoussac.

Rabaska, planche à pagayer, excursion en mer aux baleines et à la découverte de la faune et de la flore de la région feront partie de l'offre de service de l'entreprise. Le propriétaire monsieur Jean-Roger Otis entend embaucher des ressources du milieu qui seront formées en tant que guides.

État de la situation de la salle de quilles

Tenue d'états généraux

Lors d'une séance ordinaire antérieure, le conseil municipal mandatait l'agent de développement afin qu'il tienne des états généraux sur la situation de la salle de quilles de Portneuf-sur-Mer.

Vous êtes donc invités à participer à une soirée d'information sur la situation de la salle de quilles de Portneuf-sur-Mer mardi le 17 avril 2018, à 19h à la salle du conseil située au 170, rue Principale, Portneuf-sur-Mer.

Nous comptons sur votre présence car cette soirée d'information est importante pour la bonne continuité des opérations de la salle de quilles. Bienvenue à tous et à toutes!



Bonification des options de paiement

Banque nationale et TD Canada Trust

Nous tenons à vous informer que la Municipalité procède actuellement aux démarches administratives qui lui permettront d'être inscrite comme fournisseur auprès de la Banque nationale et de TD Canada Trust. Les personnes clientes de ces institutions pourront, dès les prochains jours, effectuer le paiement de leur facture au comptoir et en ligne auprès de ces deux institutions financières.

Séances

du Conseil

Les séances du conseil municipal se tiennent chaque deuxième mercredi du mois à 19h sauf exceptions. La prochaine séance aura lieu le 11 avril 2018.

Les procès-verbaux relatifs aux séances sont disponibles après approbation sur le site web de la Municipalité au www.portneuf-sur-mer.ca.

L'ordre du jour est disponible après le caucus du Conseil soit le mardi précédent la séance sur le [site web](#) et la [page Facebook de la Municipalité](#). Il est également affiché au bureau municipal et au bureau de poste.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Le vendredi de 9h à 12h.

Congé de Pâques : heures d'ouverture du bureau municipal

Pour le congé de Pâques, le bureau municipal sera fermé à partir du jeudi 29 mars jusqu'au lundi 2 avril inclusivement.



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 17-286 ;
- RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 17-287 ;
- RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 17-288 ;
- RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 17-290 ;
- RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 17-291

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer :

QUE lors d'une séance du conseil qui s'est tenue le 14 mars 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 17-286 intitulé Règlement de zonage ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-287 intitulé Règlement de lotissement ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-288 et intitulé Règlement de construction ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-290 et intitulé Règlement sur les dérogations mineures ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-291 et intitulé Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ;

QUE lors de cette même séance, le conseil a également adopté le règlement numéro 17-285 et intitulé Plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec (CMQ) son avis sur

la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements au Plan d'urbanisme et de développement durable adopté en vertu du règlement numéro 17-285 ;

QUE toute demande à cet effet doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la date de publication du présent avis ;

QUE si la Commission reçoit une telle demande relativement à l'un ou l'autre des règlements mentionnés en titre d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité dudit règlement au Plan d'urbanisme et de développement durable adopté en vertu du règlement numéro 17-285 et ce, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu au paragraphe 7 du présent avis .

Est une personne habile à voter :

- a) toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplissait les conditions suivantes le 14 mars 2018 :
 - a. était domiciliée dans la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;
 - b. était domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- b) tout propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui remplissait les conditions suivantes le 14 mars 2018 :
 - a. était propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et ce, depuis au moins 12 mois;
 - b. dans le cas d'une personne physique, était majeure et de citoyenneté canadienne et n'était pas en curatelle, ni frappée d'aucune incapacité de voter.

Conditions additionnelles à respecter pour certaines personnes intéressées :

- a) dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes intéressées comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.
- b) dans le cas d'une personne morale :
 - i. avoir désigné, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 14 mars 2018, était majeure et de citoyenneté canadienne et n'était pas en curatelle, ni frappée d'aucune incapacité de voter;
 - ii. sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée ni être inscrit sur une liste référendaire à plus d'un titre.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 26^e jour du mois de mars 2018.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Simon Thériault

NOUVEAUTÉS

Nouveaux achats à la bibliothèque!

Série de Michel Langlois, *Le temps de le dire* (tome 1 et 2)

Série de Nathalie Lagassé, *Tel était leur destin* (tomes 1 et 2)

Les rois Mongols de Nicole Bélanger

Biographies de Dan Bigras et de Denise Filiatrault

L'informateur de John Grisham (suspense)

L'aquarelle de Michel Tremblay

Avec un grand A de Janette Bertrand

Discussions avec mes parents de François Morency et plusieurs autres...

Bibliothèque municipale

Horaire régulier de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte les dimanches de 14h30 à 16h, les lundis de 18h30 à 20h et les mardis de 13h à 14h.

Elle sera fermée le dimanche 1^{er} avril et le lundi le 2 avril en raison du congé de Pâques.

Plusieurs nouveautés sont arrivées avec la nouvelle rotation : collections thématiques jeunes, amateurs de pêche, amateurs de voyages!

À surveiller en mai en collaboration avec le Festival Livre Desjardins : visite d'un auteur à votre bibliothèque!

Contrôle des chats errants

Consignes afin d'éviter leur prolifération

Nous tenons à vous rappeler que nourrir les chats errants stimule leur prolifération. Les chats errants peuvent transmettre des maladies et leur contrôle nécessite des dépenses administratives. Par ailleurs, des cages permettant leur capture sont disponibles auprès de l'équipe de travaux publics.

Tournoi

SALLE LA BOULE ARGENTÉE
DE PORTNEUF-SUR-MER

Michel Duchêne

20-21-22 AVRIL

MEILLEURS CARREAUX "9"

2 joueurs par équipe

20 \$ / JOUEUR

Bourses
selon inscriptions

Classement 6 parties
finale 4 parties



POUR INSCRIPTIONS:

418-238-2095 OU 418-238-2087

Bienvenue à tous!

Nous contacter

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer
170, rue Principale
Portneuf-sur-Mer (Québec)
G0T 1P0
418 238-2642 Téléc. : 418 238-5319

portneuf-sur-
mer@videotron.ca



Visitez notre site

BUREAU MUNICIPAL :	418-238-2642
TÉLÉCOPIEUR :	418-238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	418-238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	418-238-2795 418-587-0336
CHALET DES SPORTS :	418-238-2158
SALLE DE QUILLES :	418-238-2095
L'ACCUEIL :	418-238-2994
BIBLIOTHÈQUE :	418-238-5303
SALLE MULTIFONCTIONNELLE:	418-238-5402
CAMPING :	418-238-1056
KIOSQUE D'INFORMATION :	581-323-1050
MARINA :	581-221-0419
MRC HAUTE-CÔTE-NORD	418-233-2102
DIRECTION RÉGIONALE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	418-2395-4241
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	418-233-2196
MINISTÈRE DE LA FAUNE	418-587-4412
PROBLÈMES IMPORTANTS :	418-238-2795 418-587-0336
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	418-587-2238
SÉCURITÉ CIVILE :	418-295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433

911 URGENCES

police – incendie ambulance

web :